

# Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme

Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

# En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement			

1. Identification de la personne publique responsable			
Dénomination			
Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie			
SIRET/SIREN			
200 090 504 00016			
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)			
13 RUE DU GENERAL DE GAULLE 77120 COULOMMIERS			
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable			
Arnaud Mahot Service Urbanisme CACPB			
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)			
Leroux Simon Cabinet Greuzat			
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)			
Arnaud Mahot Service Urbanisme CACPB			
arnaud.Mahot@coulommierspaysdebrie fraction du PLU			

2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))

PLU

2.2 Intitulé du document

PLU de Maisoncelles-en-Brie

**2.3** Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document

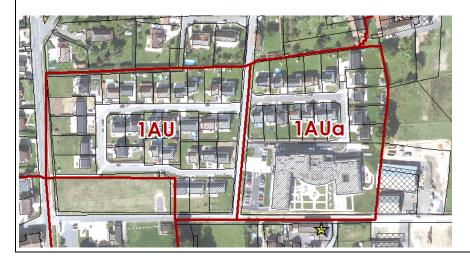
PLU approuvé le 17 mars 2014 puis modifié le 29 mars 2017

2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU

Maisoncelles-en-Brie

**2.5** Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)

Modification règlementaire et zonage 1AUa supprimé pour retourner en 1AU.



3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
⊠Oui □Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SDRIF-E approuvé le 12 juin 2025
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
⊠oui
□Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
SCoT du Bassin de vie de Coulommiers approuvé le 3 mars 2014 modifié le 2 avril 2015 .

958 habitant INSEE 2021

Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.)? SDAGE Seine Normandie SAGE des 2 Morin 3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration □Oui □Non Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale Date non connue Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? □Oui □Non Si oui, préciser la date de l'actualisation Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale □ Oui □Non Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique Modification du PLU de Maisoncelles-en-Brie 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU 4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

4.2.2 Caractéristiques spatiales						
Superficie totale (en hectares)	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.					
	Actuellement Après évolution					
Superficie par zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire		
zones U	97.06	16.19%	97.06	16.19%		
zones 1 AU	3.66	0.61%	3.66	0.61%		
zones 2 AU	0	0%	0	0%		
zones A	316.75	52.84%	316.75	52.84%		
zones N	181.92	30.35%	181.92	30.35%		
Total	599.39	100%	599.39	100%		

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Non stipulé en mars 2014

#### 4.3 Caractéristiques de la procédure

#### 4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

L'objectif, de la présente modification, a pour but de :

#### Adapter

- Les conditions de desserte des terrains
- La gestion des eaux usées et pluviales
- La clarification des conditions d'implantation des constructions
- Les dispositions réglementaires relatives à l'aspect architectural
- Les dispositions réglementaires en matière de stationnement
- Les dispositions réglementaires au sein du secteur Nr (ancienne maison de retraite)

#### Modifier le plan de zonage

- Suppression des emplacements réservés
- Modification de la zone 1AUa en 1AU afin d'homogénéiser le règlement
- L'identification des bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination au sein de la zone agricole et clarification des destinations

4.3.2 La procéd	ure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir
autoriser des co	onstructions
	□Oui
	⊠Non

#### Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ulra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires

aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ? □Oui □Non
Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace boisé classé □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de créer de nouvelles protections environnementales □Oui ⊠Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels  ☐Oui ————————————————————————————————————
⊠Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :  □Oui □Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :  □Oui □Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <i>rubrique 3.1,</i> intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales
□Oui
⊠Non
Si oui, préciser les effets

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure					
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :					
	Oui	Non	Si oui, précisez		
Les dispositions de la loi montagne		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Les dispositions de la loi littoral		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		

carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement				
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	$\boxtimes$		Présence d'enveloppe de zones humides de classe A et B sur le territoire.	
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	$\boxtimes$		Trame bleue qui correspond au ru qui traverse la commune.	
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	$\boxtimes$		Présence d'EBC sur le territoire communal.	
Autre protection		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :				

8

	Oui	Non	Si oui, précisez	
Les dispositions de la loi montagne		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Les dispositions de la loi littoral		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Autre protection		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :				
-	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	

réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement			
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	$\boxtimes$		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme			
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection		$\boxtimes$	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
			s établissements recevant du public nuisances sonores, qualité de l'air,
□Oui ⊠Non			
Si oui, précisez :			
Cliquez ou appuyez ici pour entrer	du tex	rte.	
	Auto-é	-1 -4	
L'auto-évaluation doit <b>identifier</b> les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et <b>expliquer</b> pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.  Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).			
7 A	م د مار		
7.1 Date prévisionnelle de transmis associées			et aux personnes publiques
Juillet 2025			
7.2 Autres consultations envisagée	s (con	sultatio	ons obligatoires et facultatives)
Notification du projet de modification a	au Pers	onnes	Publiques Associées
7.3 Procédure de participation du p	ublic e	nvisaç	jée
- enquête publique ⊠Oui □Non			
- participation du public par voie élect ⊠Oui □Non	ronique	•	
- enquête publique unique organisée □Oui ⊠Non	avec ur	ne ou p	lusieurs autres procédures
Si oui, préciser lesquelles			

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.					
- autre, préciser les modalités					
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.					

	8. Annexes							
8.1 Annexes obligatoires								
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	$\boxtimes$						
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <i>rubrique 2.5</i> ).	$\boxtimes$						
3	L'auto-évaluation ( <i>rubrique 6</i> )	$\boxtimes$						
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>							
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant								
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent								
Pla	ice explicative du projet de modification ns de zonage modifié glement modifié							

9. Engagement et signature							
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus							
(personne publique responsable)							
Fait à	Coulommiers	le,	04/11/2024				
Nom	Mahot	Prénom	Arnaud				
Qualité	Responsable Urbanisme et						
	Planification						
Signature							

